

GLOSSAIRE UTILE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS

Ce tableau est un outil d'aide à la lecture et à la compréhension d'usage des termes employés en terminologie médicale dans le cadre des manifestations (sportives, culturelles ou musicales, etc).

Terme / abréviation	Définition	Commentaire
BLS / AED	Basic Life Support = premières mesures d'urgences non-professionnelles. Automated External Defibrillation = défibrillation automatique externe	Plus d'informations sur le site (www.resuscitation.ch)
BUSAMA	Bureau sanitaire des manifestations	Dépend de l'Office du médecin cantonal vaudois, rattaché à la Direction générale de la santé. Autorité sanitaire cantonale vaudoise dans le domaine des manifestations
Centrale 144 ou CASU	Centrale d'appels sanitaires urgents	Reçoit les appels et engage les moyens nécessaires. (www.urgences-sante.ch)
DisCUP	Dispositif cantonal des urgences préhospitalières	Se référer au Règlement sur les urgences préhospitalières et le transport des patients
DGS	Direction générale de la santé	Service en charge de la santé. Les lois, règlements, directives et recommandations dans le domaine de la santé et des soins préhospitaliers sont disponibles sur le site : www.vd.ch/dgs
DMS	Dispositif médico-sanitaire	Plus d'informations sur le site www.vd.ch/busama
IAS	Interassociation de sauvetage suisse	Les recommandations pour toute la chaîne de sauvetage en Suisse sont disponibles sur (www.ivr-ias.ch)
OMC	Office du médecin cantonal	Rattaché à la Direction générale de la santé

Terme / abréviation	Définition	Commentaire
Participant actif	Personne pratiquant l'activité proposée par la manifestation	Exemple : cavalier-ère, cycliste, musicien-ne, coureuseuse, etc.
Poste sanitaire	Poste de secours sur une manifestation programmée	Pour l'organisation d'un poste sanitaire, voir recommandation d'hygiène sur www.vd.ch/busama
POCAMA	Portail cantonal des manifestations	www.vd.ch/pocama Adresse de contact : manifestations.gdm@vd.ch
Professionnel de la santé	Dans la mise en place des DMS, il doit être spécialisé dans le domaine des soins d'urgence	Les professionnels de la santé sont nommés selon le Règlement sur l'exercice des professions de la santé
RETEX	Retour d'expérience	Recueil des prises en charge par le dispositif sanitaire par le DMS lors d'une manifestation.
Secouriste	Personne formée aux premiers secours, non professionnel de la santé	Selon les directives en vigueur de l'IAS, il existe 3 niveaux de formation (www.ivr-ias.ch)
Spectateur (participant passif)	Personne qui assiste à la manifestation comme public ou visiteur	
TA	Technicien ambulancier, travaille en collaboration avec un ambulancier diplômé	Professionnel de la santé pouvant prendre la responsabilité seul d'un DMS dans les limites de sa compétence.
VTP	Véhicule de transport de personnes	Transport non-professionnel /privé
VTS	Véhicule de transport de secours	Véhicule de sauvetage faisant partie d'un service d'ambulance étant autorisé à prendre en charge des courses prioritaires